

Livret d'accueil

Greta Lorraine Nord

Lieu de formation	<input type="checkbox"/> UFA Gustave Eiffel <input type="checkbox"/> UFA La Briquerie <input type="checkbox"/> UFA Landres <input type="checkbox"/> UFA Mondon <input type="checkbox"/> UFA P. Charbonneaux <input type="checkbox"/> UFA Schuman <input type="checkbox"/> Lycée :
--------------------------	---

<p>Greta - CFA Lorraine Nord <i>Rue monseigneur Pelt 57070 METZ</i> ☎ 03 87 76 40 31 💻 : greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr ou gln-apprentissage@ac-nancy-metz.fr</p>
--



Sommaire

<i>Mot d'accueil.....</i>	<i>4</i>
<i>Les différents lieux de formation : nos UFA / Lycées.....</i>	<i>5</i>
<i>Règlement intérieur Greta-Lorraine-Nord.....</i>	<i>6</i>
<i>Plan des UFA / Lycées et points de rassemblements.....</i>	<i>6</i>
<i>Principaux services des UFA / Lycées.....</i>	<i>6</i>
<i>Assiduité.....</i>	<i>8</i>
<i>Vie Scolaire.....</i>	<i>9</i>
<i>Suivi de la formation de l'apprenant.....</i>	<i>10</i>
<i>Discipline.....</i>	<i>10</i>
<i>Questions fréquentes.....</i>	<i>11</i>
<i>Restauration scolaire.....</i>	<i>12</i>
<i>Charte de la laïcité à l'école.....</i>	<i>14</i>
<i>Charte égalité entre les genres et lutte contre les discriminations.....</i>	<i>15</i>
<i>Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux Risques Majeurs.....</i>	<i>16</i>
<i>Consignes en cas d'incendie ou d'exercice incendie.....</i>	<i>16</i>
<i>Consignes en cas de confinement.....</i>	<i>17</i>
<i>Consignes en cas d'intrusion.....</i>	<i>18</i>
<i>Aides aux apprenants.....</i>	<i>19</i>
<i>Carte Jeun'Est.....</i>	<i>19</i>
<i>Aides au logement.....</i>	<i>20</i>
<i>Prime d'activité.....</i>	<i>21</i>
<i>Aide au permis de conduire.....</i>	<i>21</i>
<i>Plaquette UFA - GLN.....</i>	<i>22</i>

Mot d'accueil



Bonjour à toutes et à tous,

Max RINGENBACH, CESUP (Chef d'Établissement SUPport) du Greta-CFA Lorraine Nord, ainsi que l'ensemble du personnel, vous souhaitent la bienvenue au Greta-CFA Lorraine Nord.

Des formations par alternance, pouvant aller du **CAP** au **Bac Pro** en passant par la **Mention Complémentaire**, mais aussi des formations **Post-Bac**, sont proposées chaque année aux plus de **1700 apprentis** qui fréquentent nos lieux de formation, UFA et lycées.

Vous êtes aujourd'hui l'un d'entre eux.

Sachez que tout est mis en œuvre pour vous assurer les meilleures conditions de formation et vous accompagner au mieux dans votre parcours professionnel et personnel.

C'est pourquoi, afin de faciliter votre intégration dans l'un de nos établissements, nous vous remettons ce livret d'accueil, qui vous permettra de comprendre l'organisation de l'UFA / Lycée, lieu dans lequel vous serez formé et vous donnera un maximum d'informations relatives à son fonctionnement.

Bonne lecture et bonne année de formation !

Les différents lieux de formation : nos UFA / Lycées



UFA Briquerie

site Malgrange
29 chemin de la Malgrange 57100 THIONVILLE
03 82 53 63 58
ufalabriquerie@gmail.com
www.cfa-labriquerie.net



UFA Philippe Charbonneaux

5 rue du XIème d'Aviation 57155 METZ
03.87.63.77.94
ce.0570062@ac-nancy-metz.fr
www4.ac-nancy-metz.fr/cfa-metiers-automobiles-marly/



UFA Landres

1 rue du collège 54970 LANDRES
03 82 21 86 08
ufa@lycee-cfa-landres.com
www.54970.pro



UFA Mondon

4 Boulevard de la défense 57070 METZ
03.87.36.81.80
cfa.hotelier@laposte.net
<https://lycee-hotelier-metz.fr/>



4 rue Monseigneur Pelt 57070 METZ
03.87.76.40.36
ce.0572728@ac-nancy-metz.fr
www.cfa-schuman.fr



UFA Gustave Eiffel

La ponte BP83 57525 TALANGE
03 87 71 42 99
Ce.0572590@ac-nancy-metz.fr

Lycée :

Règlement intérieur Greta-Lorraine-Nord

Voir dans le livret professionnel de l'apprentissage

Plan des UFA / Lycées et points de rassemblements



Voir les affichages dans les établissements

Principaux services des UFA / Lycées



UFA Schuman	Bâtiment 1
	Proviseur du lycée et responsable pédagogique de l'UFA : Max RINGENBACH
	Coordonnateur pédagogique : Jean-Michel LHERMITE
	Secrétariat de direction : Floriane MANGEOL
	Secrétariat apprentissage : Edith DEMASI, Fabienne MOREL : 03.87.76.40.46
	Accueil UFA : Stéphanie DIAZ : 03.87.76.40.35
	Chargée de développement : Catherine JEANJEAN : 03.87.76.40.26
	Chargée de communication : Margot BIVEN : 03.87.76.40.14
	Bâtiment 3
	Coordonnatrice pédagogique adjointe / CPE : Laura THISSE : 03.87.76.40.36
	CPE : Anthony PIRRI : 03.87.76.40.36 Jimaa ACHOUR
	Assistants Vie Scolaire : Houria KIEFFER, Leelo SCHULER : 03.87.76.40.36 Sophie HUBER
Documentaliste : Jean-Christophe SCHULER	
Bâtiment 4	
Infirmières : Patricia BOUR, Yvonne NGANWA-NGANKOU	
Assistante sociale : Chloé WILBOIS	
Référent Travailleur Handicapé : Olivier WARY	
Bâtiment 8	
Administratrice de la cité scolaire : Zériga LAARABA	
Assistants de gestion : Monique REBERT – Imer KAKANDOLI	
Frais scolaires : Najet SAYEH	

Lyce	<p>Proviseur du lycée et responsable pédagogique des formations par apprentissage :</p> <p>Coordonnateur pédagogique : Assistante apprentissage : Vie scolaire :</p>
UFA Mondon	<p>Proviseur du lycée et responsable pédagogique de l'UFA : Jean-Pascal PAILLETTE Coordonnatrice pédagogique : Dominique BOJOLY Assistante de direction : Sandra CHAUDRE CPE : Emilie SALRIN 03 87 36 81 80 Accueil.cfa@hotmail.fr Chargée de développement et de communication : Xavier CUNA Assistante sociale : Chloé WILBOIS Assistants de gestion : Valérie BILTHAUER, Valérie RICHARD</p>
UFA Gustave Eiffel	<p>Proviseure du lycée et responsable pédagogique de l'UFA : Edith HIBLOT Coordonnateur pédagogique : Marc GHIRINCELLI Assistante UFA : Vie scolaire :</p>

Assiduité

Le temps de travail passé à l'UFA / Lycée fait partie de l'obligation contractuelle d'un apprenti et concourt à son salaire. De plus, selon l'article L6223-4 du Code de travail : « l'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le centre ».

L'assiduité constitue donc **une obligation professionnelle**.

Absences

Toute absence à l'UFA / Lycée doit être signalée par mail ou par téléphone à la Vie Scolaire, le jour même, **dès 7h45** :

UFA Briquerie	ufalabrique@gmail.com 03.82.53.63.58	UFA Philippe Charbonneaux	viescolaire.0570062h@ac-nancy-metz.fr 03.87.63.77.94
UFA Landres	ufa@lycee-cfa-landres.com 03 82 21 86 08	UFA Mondon	accueil.cfa@hotmail.fr 03.87.36.81.80
UFA Schuman	absences@cfa-schuman.fr 03.87.76.40.36	UFA Gustave Eiffel	
Lycée			

L'apprenti se doit également d'en informer son employeur et dispose de **48 heures** pour faire parvenir son justificatif aux 2 parties (UFA /Lycée et Employeur).

ATTENTION : seuls les motifs d'absences suivants sont considérés comme justifiés :

- Arrêt de travail (*l'original doit être transmis à l'employeur et à la sécurité sociale + copie à l'UFA / Lycée*)
- Evènement familial (*justifié par un certificat tel que défini par le code du travail*)
- Convocation officielle (*tribunal, gendarmerie, JDC, code de la route ou permis*)
- Grève des transports (*après vérification*)

TOUTES les autres absences seront considérées comme injustifiées :

- Maladie sans arrêt de travail, problème de transport, RDV personnel, RDV médical, heures de conduite pour l'obtention du permis de conduire, ...
- Travail en entreprise sur le temps de l'UFA

Tout retard de plus d'une heure sera, lui aussi, considéré comme absence injustifiée.

Selon l'article L6222-24 du Code du Travail : « le temps consacré par l'apprenti à la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis est compris dans l'horaire de travail ». **En cas de retards répétés ou d'absences injustifiées à l'UFA / Lycée, l'employeur peut donc prendre des mesures incitatives telles que des retenues sur salaire ou une déduction des congés annuels.**

De plus, le non-respect des règles d'assiduité dans le suivi de formation fera l'objet de sanctions propres à l'établissement :

- Mise en garde par courrier, avec copie à l'employeur
- Convocation à un entretien, en présence de l'employeur
- Mise en place d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'UFA / Lycée (*CF Règlement intérieur du Greta-CFA Lorraine Nord*)

Vie Scolaire

Horaires

Les établissements sont ouverts de 7h45 à 17h (voir 17h50 pour l'UFA Schuman) du lundi au vendredi.

Dès la sonnerie, les apprenants se rendent devant l'entrée du bâtiment de l'UFA / Lycée et attendent leur professeur dans le calme. Il leur est demandé expressément de se tenir debout et de ne pas s'asseoir sur le sol dans les bâtiments et devant l'entrée de l'établissement.



En cas de retard, les apprenants doivent obligatoirement se présenter au bureau de la Vie Scolaire.

Accès

Les apprenants ne peuvent en aucun cas autoriser l'accès au site à des personnes étrangères sans autorisation préalable d'un responsable de l'établissement.

Hygiène

Les locaux, le matériel et les cours étant à la disposition de l'ensemble de la communauté, il est demandé à chacun de veiller à les maintenir dans le meilleur état possible.

Après chaque heure de cours, chacun doit faire en sorte que la salle de cours soit laissée dans un état correct (papiers mis à la corbeille, tableau effacé...). Par souci d'hygiène et de santé, il est formellement interdit de manger ou de boire dans les salles de cours, et de manière plus générale dans les bâtiments.

Matériel

Chaque apprenant aura son matériel contribuant à sa participation active. Chacun devra se procurer et apporter à tous les cours le matériel demandé par les professeurs (calculatrice, tenue de sport, équipements de protection individuelle...).

Objets interdits

L'usage de téléphones portables, tablettes, lecteurs, ... est strictement interdit pendant les cours (sauf sur demande du professeur) et il est également interdit de téléphoner dans les couloirs de l'établissement.

L'introduction et/ou l'utilisation d'objets dangereux susceptibles de provoquer des troubles est strictement interdite. Par mesure de prévention, les objets dangereux seront confisqués.

Tabac—Alcool—Drogue

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement (y compris cigarettes électroniques et autres substituts). Le Code du Travail et le Règlement Intérieur de l'établissement interdisent à quiconque d'introduire et de consommer de l'alcool et des stupéfiants.



Accidents

En cas d'accident, notamment de trajet, il appartient à l'employeur de faire les déclarations réglementaires. Si l'accident survient à l'UFA / Lycée, l'apprenti est tenu de prévenir le secrétariat apprentissage ou la vie scolaire qui fournira à l'employeur tous les éléments nécessaires à la déclaration d'accident de travail.

Suivi de la formation de l'apprenant

Suivi en ligne

En début d'année scolaire, chaque apprenant, représentant légal et chaque maître d'apprentissage est destinataire d'un code personnel NetYparéo donnant accès au portail de suivi en ligne de la formation de l'apprenti (suivi des absences, des retards, des notes...). La direction pourra effectuer des modifications d'emplois du temps notamment en raison de l'absence d'un formateur. Chaque apprenant devra s'y conformer.



Conseils de classe et Contrôle en Cours de Formation

Après chaque semestre de formation, l'équipe pédagogique de l'UFA / Lycée se réunit lors d'un conseil de classe. A l'issue, un bulletin de notes est transmis au Maître d'Apprentissage et à l'apprenant (ou à son représentant légal si l'apprenti est mineur). Ce bulletin comprend la moyenne des notes attribuées par les formateurs ainsi que la synthèse établie après consultation de l'équipe pédagogique.

CCF (*Contrôle en Cours de Formation*) : chaque apprenant recevra des convocations (qu'il se devra de présenter à son employeur) précisant les dates et heures des épreuves évaluées et pour lesquelles sa présence est obligatoire. L'apprenant ne pourra donc en aucun cas être retenu en entreprise. En effet, en cas d'absence, seul un arrêt de travail ou un justificatif officiel sera recevable.

Visites en entreprise

Le suivi pédagogique de l'apprenant est un moment incontournable de la formation. Ce suivi, par l'intermédiaire de visites en entreprise a pour but d'organiser l'alternance, d'analyser les savoir-être et d'évaluer les compétences de l'apprenant.

Dans certaines formations, les apprenants sont évalués pour l'obtention de leur diplôme, conjointement par les enseignants de l'UFA / Lycée et leur Maître d'Apprentissage dans le cadre d'activités normales de l'entreprise et pendant les périodes de formation à l'UFA / Lycée. Cette évaluation est présentée et réalisée lors des visites en entreprise de l'enseignant.

Discipline

Conduite et tenue dans l'établissement

L'UFA / Lycée est un lieu de travail au même titre que l'entreprise. Les apprenants doivent donc se conformer aux exigences du Règlement Intérieur ainsi qu'aux instructions qui leur sont données par les adultes de la communauté éducative. La politesse et la courtoisie contribuent à rendre l'ambiance plus agréable. Cela nécessite un comportement et un langage correct, une tenue vestimentaire propre et décente. Le port de vêtement déchiré ou trop court est à proscrire. Le port de couvre-chef, casquette et autre, est interdit à l'intérieur des locaux.

Les rapports entre les apprenants et les personnels de l'établissement doivent exclure toute forme de violence physique, morale et verbale, dans et aux abords de l'établissement.

Punitions

Elles concernent essentiellement des manquements mineurs aux obligations des apprenants et les perturbations ponctuelles de la vie de la classe ou de l'établissement.

Elles sont des réponses immédiates aux faits d'indiscipline, relèvent d'un dialogue et d'un suivi direct entre le personnel responsable et l'apprenti et sont des mesures d'ordre intérieur.

Les punitions sont :

- L'exclusion ponctuelle d'un cours
- Le devoir supplémentaire
- La retenue

Sanctions

Constitue une sanction, toute mesure prise par la Direction de l'UFA / Lycée et du Greta-CFA Lorraine Nord, à la suite d'un agissement de l'apprenant, considéré comme fautif (atteinte aux personnes ou aux biens, manquements graves ou répétés aux obligations des apprenants...), que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans l'UFA / Lycée ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, l'échelle des sanctions sera la suivante dans l'ordre de gravité croissante :

- Mise en garde par courrier, avec copie à l'employeur
- Convocation à un entretien, en présence de l'employeur
- Exclusion temporaire de l'établissement, avec ou sans mise à pied
- Exclusion définitive de l'établissement

Cette sanction peut entraîner la résiliation du contrat d'apprentissage. De ce fait, le pouvoir disciplinaire appartient à l'employeur qui l'exerce en respectant les dispositions L-122-40 et L 177-17 du Code du Travail.



Questions fréquentes



Que faire en cas de dispense d'EPS ?

- En cas de dispense annuelle, l'apprenant doit fournir à la vie scolaire dès son entrée en formation, une attestation médicale originale présentant obligatoirement la signature et le tampon du médecin. L'apprenant sera dispensé d'assister au cours d'EPS, mais sera présent à l'UFA / Lycée pour y travailler.
- En cas de dispense ponctuelle, l'apprenant doit fournir à la vie scolaire une attestation médicale présentant obligatoirement la signature et le tampon du médecin. L'apprenant sera dispensé d'activité sportive, mais sera présent en cours et pourra assister son professeur.

Puis-je quitter l'UFA en cours de journée ?

En cas d'absence d'un professeur, l'UFA / Lycée fera le nécessaire pour trouver une alternative (*remplacement par un autre enseignant, travail encadré au centre de ressources, retour en entreprise...*). En cas de problème de santé pendant les heures de cours, l'apprenant quitte la classe, accompagné d'un autre apprenant et se rend au bureau de la Vie Scolaire qui le dirigera vers l'infirmerie.

En aucun cas, un apprenant ne doit quitter l'établissement sans l'accord de la Vie Scolaire ou de la Direction.

Que faire en cas de difficultés pendant la formation ?

En cas de difficultés lors de la formation à l'UFA / Lycée ou en entreprise, il faut alerter l'administration le plus rapidement possible. Le dialogue permettra d'analyser les difficultés rencontrées et de mettre en place une action personnalisée pour l'apprenant.

Que faire en cas de rupture de contrat ?

La rupture de contrat ne peut intervenir que dans le respect des règles du Code du Travail.

Seul le formulaire officiel de rupture de contrat est recevable. Ce document, une fois signé par les différentes parties, doit être transmis à l'OPCO dont dépend l'entreprise ou à la DREETS (*collectivité locale, ...*), pour enregistrement, avec copie à l'UFA / Lycée.

Le Maître d'Apprentissage, l'apprenant ou son responsable légal s'engagent à prévenir l'UFA / Lycée dans les meilleurs délais lorsqu'une rupture de contrat intervient.



Restauration scolaire

Ouverture des services

La restauration scolaire est ouverte du lundi au vendredi (horaires variables selon l'UFA / Lycée).

Les apprenants sont tenus de se présenter avec leur carte de demi-pension, le cas échéant, passer par la Vie Scolaire avant.

ATTENTION : En période de vacances scolaires la demi-pension est susceptible d'être fermée.

Inscription

À compter du **1er janvier 2023, le prix du « ticket » est établi à 4,75€ le repas**, dont 3€ pourrait être pris en charge par l'OPCO de référence de l'entreprise de l'apprenant ; il resterait alors 1€75 à la charge de l'apprenant. Se rapprocher des services de l'intendance de l'UFA / Lycée pour les modalités de « remboursement » des frais engagés.

Comportement des usagers

Il est demandé aux usagers de respecter les lieux et les personnes, d'éviter le gaspillage alimentaire, de débarrasser leur plateau et d'effectuer le tri sélectif le cas échéant. Toute infraction aux règles de bonne tenue et de discipline générale, commise par les usagers, pourra être sanctionnée selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Moyens d'accès au service de restauration

L'accès au service se fait obligatoirement :

- Soit avec une carte de cantine
- Soit avec un accord écrit de la Vie Scolaire, à transmettre à l'entrée de la demi-pension.

Conditions d'utilisation des cartes

- Les cartes sont nominatives et personnelles. Elles ne peuvent donc pas être prêtées.
- En cas de perte ou de destruction, les familles doivent demander dans les plus brefs délais leur remplacement / renouvellement auprès du service des frais scolaires. Le coût de remplacement de cette carte est à la charge des familles.

Changement de régime

Tout trimestre commencé est dû intégralement. Aucun changement de régime n'est admis en cours de trimestre, sauf, en cas de raison majeure, dérogation prenant effet au début de chaque trimestre scolaire. La demande est à faire 1 mois avant le début du trimestre suivant.

Remises d'ordre

- De plein droit :
 - Fermeture du service de restauration sur décision du chef d'établissement (période d'examens, ...) ou pour cas de force majeure (épidémie, grève du personnel...)
 - Apprenant participant à une sortie pédagogique ou à un voyage organisé par l'établissement pendant le temps scolaire, lorsque l'établissement ne prend pas à sa charge la restauration durant toute ou une partie de la sortie ou voyage
 - Radiation de l'apprenant (changement d'établissement, renvoi définitif, rupture de contrat)

- Sous conditions, à la demande expresse de la famille, et avec accord du chef d'établissement :
 - Apprenant demandant à pratiquer un jeûne sur une période supérieure à 5 jours. Une demande préalable doit être formulée 8 jours avant le début du jeûne.
 - Apprenant absent pour maladie, accident, évènement familial dûment justifié sur une période supérieure à 5 jours (les week-ends et les périodes de congés scolaires ne rentrent pas dans le décompte des absences ouvrant droit à remise d'ordre). La demande est formulée par écrit par la famille dans les deux semaines qui suivent le retour de l'apprenant dans l'établissement. La famille doit joindre un justificatif d'absence à l'appui de la demande.
 - Cas particuliers permettant un changement de catégorie en cours de trimestre et à la condition qu'il reste au moins deux semaines à courir jusqu'à la fin du terme : changement de domicile de la famille, modification de la structure familiale, situation très exceptionnelle dûment justifiée (allergies alimentaires, etc....).

La suspension éventuelle des cours pour cause d'examens est prise en compte dans le calcul du forfait, le cas échéant, et ne donne pas lieu à une remise d'ordre.

Charte de la laïcité à l'école

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère
éducation
nationale



Charte égalité entre les genres et lutte contre les discriminations

CHARTRE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES ET POUR LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PRÉAMBULE

L'égalité des femmes et des hommes est un principe fondamental et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement. Le réseau GIP Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) - GRETA-CFA de Lorraine met ce principe en œuvre dans le cadre de ses missions et de ses prestations.

ENGAGEMENTS

En conformité avec ses missions ainsi que ses valeurs en matière de promotion sociale, d'accessibilité et d'accompagnement individualisé, le réseau s'engage à :

- promouvoir la diversité et intégrer une culture de l'égalité dans tous les projets ;
- prévenir toute forme de violence et de harcèlement ;
- veiller à l'égalité des chances et lutter contre les discriminations dans les procédures de recrutement et d'admission ;
- lutter contre les stéréotypes, toutes les discriminations et toutes les formes de harcèlements quels qu'ils soient ;
- lutter contre les attitudes sexistes et de genre, contre toutes les discriminations et contre les violences sexuelles, sexistes et homophobes.

Référents Greta Lorraine Nord :

Apprentissage : Jean Michel LHERMITE *info.antidiscrimination.ap-gln@ac-nancy-metz.fr*
Formation continue : Tatiana BILLET *info.antidiscrimination.fc-gln@ac-nancy-metz.fr*

Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux Risques Majeurs

Guide de sécurité à l'usage des apprenants

Consignes en cas d'incendie ou d'exercice incendie



CONSIGNES D'ÉVACUATION	
	A L'AUDITION DU SIGNAL D'ÉVACUATION
	FERMER PORTES ET FENÊTRES
	PRENEZ LE STRICT NÉCESSAIRE VÊTEMENTS UNIQUEMENT
	ÉVACUEZ DANS LE CALME GUIDE EN TÊTE
	DIRIGEZ-VOUS VERS L'ISSUE DE SECOURS NE REVENEZ PAS EN ARRIÈRE
	RENDEZ-VOUS AU POINT DE RASSEMBLEMENT
	LE RESPONSABLE FAIT L'APPEL ATTENDEZ DANS LE CALME L'ORDRE DE DISPERSION

Consignes en cas de confinement



Si vous entendez le signal d'alerte PPMS

Que vous soyez en cours, en interclasse, à la demi-pension, à l'internat, ailleurs dans l'établissement, hors de l'établissement ou aux abords de l'établissement, quelle que soit l'heure :

**NE RESTEZ PAS TOUT SEUL OU ISOLE,
PLACEZ-VOUS SOUS L'AUTORITE D'UN MEMBRE DU PERSONNEL.**

A RETENIR :

RESTEZ A L'INTERIEUR OU REGAGNEZ UN BATIMENT

NE QUITTEZ PAS L'ETABLISSEMENT

Vous mettriez votre vie en danger.



N'INCITEZ PERSONNE A VENIR VOUS CHERCHER

Vous mettriez la vie de cette personne en danger et elle générerait les déplacements des services de secours.

NE TELEPHONEZ PAS

Laissez libre le réseau pour les services de secours.



SUIVEZ LES CONSIGNES :

PATIENTEZ DANS LE CALME ET LA DISCIPLINE

Afin d'éviter une forte consommation de dioxygène (O₂) et une montée de température.

ATTENDEZ LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE ET SA CONFIRMATION PAR UN MEMBRE DU PERSONNEL

SI BESOIN, AIDEZ VOS CAMARADES

Transmettez sans retard toute anomalie constatée.

Proposez vos services pour faciliter la mise en sûreté de tous.

Consignes en cas d'intrusion

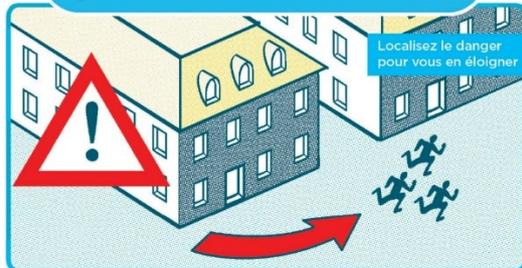
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Aides aux apprenants

Carte Jeun'Est

Pour cette année scolaire, **vous devez être en possession de la carte Jeun'est pour accéder à l'UFA Schuman**. Nous vous invitons à effectuer, dès à présent, une demande de création de cette carte sur le site suivant : <https://www.jeunest.fr/>

Pour profiter des avantages, présente ton appli ou ta carte aux partenaires de Jeun'Est.



Do you speak Jeun'Est

Apprends ou approfondis gratuitement plusieurs langues étrangères avec Do you speak Jeun'Est !



Sport

10 € de réduction sur ta licence sportive FFSU, ANDSA, UNSS ou UGSEL



Cinéma

3 places à 1 € dans les cinémas partenaires



Livre

10 € offerts à partir de 15 € d'achat chez les libraires partenaires



Spectacle

4 x 5 € de réduction pour des spectacles dans les salles partenaires



Installe-Toit

25 € de réduction dans les recycleries partenaires pour t'installer dans ton logement



Jeux-concours

Gagne des places de cinéma, des maillots de tes équipes favorites, des livres, des billets de matchs...



Bons Plans

Profite d'offres exclusives, réductions, invitations à des événements...



Festival

Profite de tarifs préférentiels pour les festivals de la région



Formation Premiers Secours

Une aide de 60 € pour financer ta formation premiers secours, valable dans les associations partenaires de Jeun'Est et agréées pour la formation, et 30 € pour ta remise à niveau.



Projet Voltaire

Un accès gratuit à Projet Voltaire pour améliorer ton orthographe, ta grammaire et même la langue des signes !

Aides au logement



L'UFA / Lycée ne dispose pas forcément de possibilité de logement. Il vous appartient donc de prendre les dispositions nécessaires pour vous loger lors de vos semaines de cours. Nous vous soumettons cependant quelques possibilités parmi d'autres que vous pouvez envisager.



FJT METZ – Association Carrefour

6 rue Marchant, 57000 METZ / 3 rue des Trinitaires, 57000 METZ

L'association Carrefour vous propose chambres, studios, appartements meublés, seul ou en colocation, dans un lieu de vie, de culture, de jeunesse, situé au cœur historique de Metz.

- Deux résidences au cœur du centre historique de Metz dans un parc privatif, calme et arboré
- A 200 m des rues piétonnes et commerciales
- Quartier bien desservi, facile d'accès
- WIFI gratuit, parking deux roues et dépôt minute, parking couvert à 300 m, terrasse, cafeteria, laverie, salle TV, proximité arrêts de bus, gare

Plus d'informations sur : www.carrefour-metz.asso.fr



CLLAJ - Boutique logement jeunes

1 rue du Coëtlosquet, 57000 METZ

Composé d'une équipe professionnelle, le CLLAJ accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes dans leur recherche d'un logement (chambre, studio, T1, T2,...).

Plus d'informations sur : www.boutique-logement.fr ou au 03.87.69.04.18

Action Logement

Vous avez moins de 30 ans, vous êtes en formation en alternance, Action Logement vous apporte des solutions concrètes pour vous loger et pour vous permettre d'accomplir votre projet professionnel.

o **AIDE MOBILI-JEUNE**



Aide destinée à prendre en charge gratuitement une partie du loyer, jusqu'à 100€ par mois.

o ***GARANTIE LOCA-PASS (parc social) / GARANTIE VISALE (parc privé)***

Action Logement facilite gratuitement l'entrée dans les lieux en se portant garant auprès de votre bailleur.

o **AVANCE LOCA-PASS**

Avance de la caution jusqu'à 500 € au moment de l'entrée dans un nouveau logement.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr ou au 03.87.39.58.00

Prime d'activité

Il s'agit d'une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs (de plus de 18 ans) aux ressources modestes. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer.



Voir conditions sur www.caf.fr

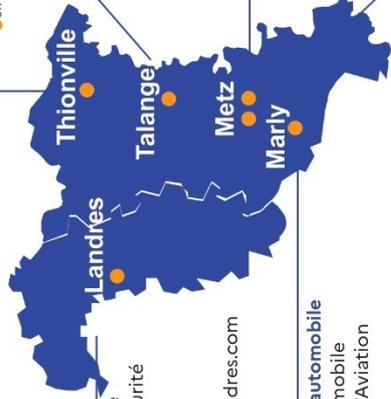
Aide au permis de conduire

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros pour financer leur permis de conduire. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès du service apprentissage de l'UFA / Lycée.



Nos sites de formation

THONVILLE
UFA La Briquerie
 29 chemin de la Malgrange
 57100 Thionville - 03 82 53 63 58
ufalabriquerie@gmail.com



LANDRES
UFA Jean Morette
 Métiers de la sécurité
 1 rue du Collège
 54970 Landres
 03 82 21 92 22
ufa@lycee-cfa-landres.com

MARLY
UFA Métiers de l'automobile
 Métiers de l'automobile
 5 rue du 11ème d'Aviation
 57155 Marly
 03 87 52 92 28
ce.0570062@ac-nancy-metz.fr

TALANGE
UFA Gustave Eiffel
 La ponte - 57525 Talange
 03 87 71 42 99
ce.0572590@ac-nancy-metz.fr

METZ
UFA Raymond Mondon
 Métiers de l'hôtellerie restauration
 4 boulevard de la Défense
 57070 Metz
 03 87 36 81 80
ce.0573282@ac-nancy-metz.fr

UFA Schuman
 Métiers du Tertiaire
 4 rue Monseigneur Pelt
 57070 Metz - 03 87 76 40 46
ce.0572728@ac-nancy-metz.fr



Le GRETA-CFA Lorraine Nord
 deux adresses pour un service de proximité

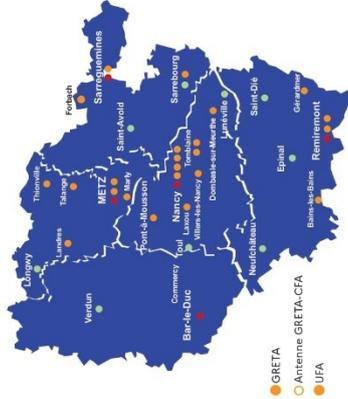
Site de Metz
 Lycée Robert Schuman
 4 rue Monseigneur Pelt - BP 35128
 57074 Metz Cedex 03
 03 87 76 40 31

Site de Longwy
 Maison de la Formation
 Espace Jean Monnet
 Longlaville - 54400 Longwy
 03 82 25 24 60

email : greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr



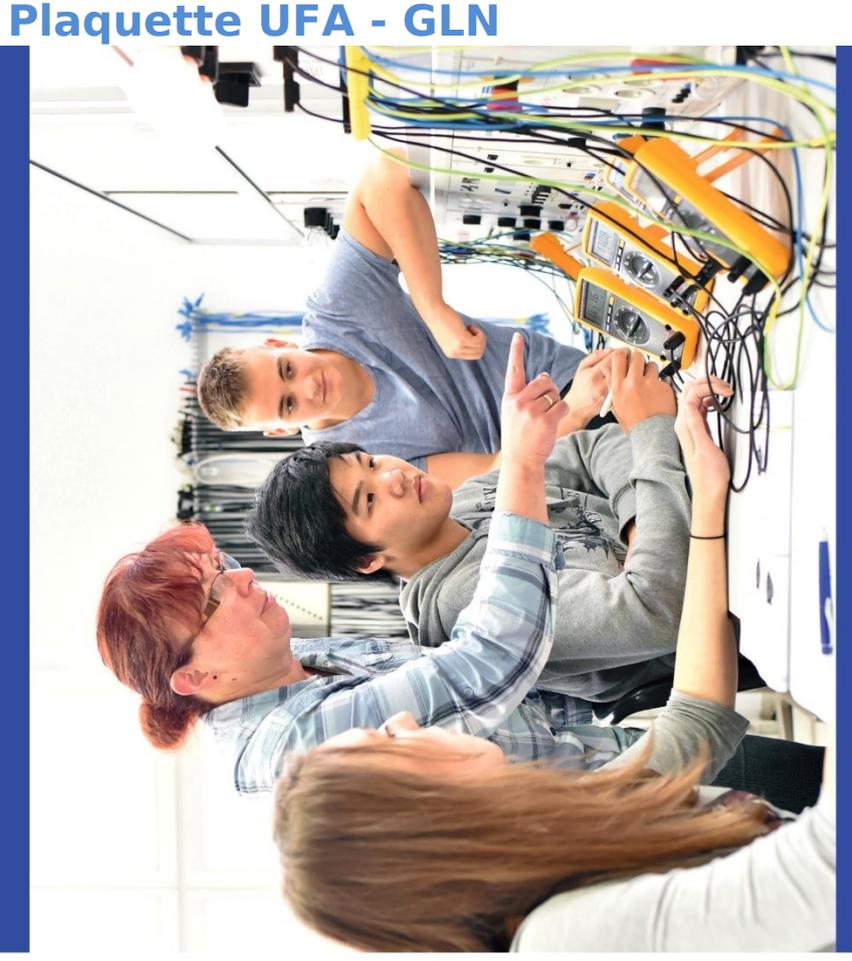
www.greta-lorraine.fr



● GRETA
 ● Antenne GRETA-CFA
 ● UFA



L'apprentissage, ma solution pour réussir !



Métiers de l'ASSISTANAT

UFA Schuman - Métiers du tertiaire - METZ

- BAC PRO** Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités
- BTS** Services et prestations des secteurs du sanitaire et social
- BTS** Support à l'action managériale
- BTS** Gestion de la PME
- N** Titre Professionnel Assistant Ressources Humaines

Métiers du COMMERCE

UFA La Briquerie - THIONVILLE

- CAP** Équipier polyvalent du commerce
- BAC PRO** Métiers du commerce et de la vente :
Option A Animation et gestion de l'espace commercial
- BAC PRO** Métiers du commerce et de la vente :
Option B
Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

UFA Schuman - Métiers du tertiaire - METZ

- CAP** Équipier polyvalent du commerce
- BAC PRO** Métiers du commerce et de la vente :
Option A Animation et gestion de l'espace commercial
- BTS** Management Commercial Opérationnel

Lycée professionnel REISER – LONGLAVILLE

- N** **BTS** Management Commercial Opérationnel

Métiers de la COMPTABILITÉ ET GESTION

UFA Schuman - Métiers du tertiaire - METZ

- BTS** Comptabilité et gestion
- LICENCE** DCG Comptabilité et gestion
- MASTER** DSCG Comptabilité et gestion

Lycée Julie Daubié – ROMBAS

- N** **BTS** Comptabilité et gestion

Métiers de l'HOTELLERIE ET RESTAURATION, ARTS DE LA TABLE

UFA La Briquerie - THIONVILLE

- CAP** Fleuriste

UFA Raymond Mondon - Métiers de l'hôtellerie restauration - METZ

- BP** Arts de la Cuisine
- BP** Arts du Service et Commercialisation en Restauration
- N** **BP** Fleuriste
- N** **CAP** Fleuriste
- CAP** Commercialisation et Services en Hôtel-Café-Restaurant
- CAP** Production et services en restauration
- CAP** Cuisine

MC

MC Sommelierie

MC Cuisine en Desserts de Restaurant

MC Employé Barman

N **BTS** Management en Hôtellerie - Restauration
Option A Management d'unité de restauration
Option B Management d'unité de production culinaire

Métiers de l'INDUSTRIE

UFA Gustave Eiffel - TALANGE

- BTS** Fluides, énergies, domotique
Option B : Froid et conditionnement d'air

Métiers de l'INFORMATIQUE

UFA Schuman - Métiers du tertiaire - METZ

- BTS** Services informatiques aux organisations
Option A Solutions d'infrastructures, systèmes et réseaux
Option B Solutions logicielles et applications métiers

Métiers de la MAINTENANCE DES MATÉRIELS ET DES VÉHICULES

UFA Métiers de l'automobile - MARLY

- CAP** Carrossier automobile
- CAP** Peintre automobile
- CAP** Maintenance des Véhicules : *Option A Voitures Particulières*
- BAC PRO** Maintenance des Véhicules : *Option A Voitures Particulières*
- BAC PRO** Maintenance des véhicules : *Option C Motocycles*

BAC PRO Carrossier peintre automobile

UFA Gustave Eiffel - TALANGE

- BTS** Maintenance des véhicules
Option A Voitures Particulières
Option B Véhicules de Transport Routier

N

UFA La Briquerie - THIONVILLE

- CAP** Maintenance des Véhicules : *Option A Voitures Particulières*

BAC PRO Maintenance des Véhicules : *Option A Voitures Particulières*

Métiers de la MAINTENANCE DES SYSTEMES

Lycée Alfred Mézières – LONGWY

- N** **BTS** Maintenance des systèmes *Option D* :
Systèmes ascenseurs et élévateurs

Métiers du NUCLÉAIRE

UFA La Briquerie - THIONVILLE

BAC PRO Techniques d'interventions sur installations nucléaires

BTS Contrôle des rayonnements ionisants et applications

BTS techniques de protection
Environnement nucléaire

Métiers de la RELATION CLIENT

UFA Schuman - Métiers du tertiaire - METZ

- BTS** Assurance
- BTS** Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- BTS** Tourisme
- N** **BTS** Professions immobilières

Métiers de la SÉCURITÉ

UFA Jean Morette - Métiers de la sécurité - LANDRES

- BP** Agent Technique de Prévention et de Sécurité
- N** **BTS** Management Opérationnel de la Sécurité

Métiers des TRAVAUX PUBLICS

Lycée Polyvalent Gustave Eiffel de TALANGE

- BTS** Travaux publics

Métiers du TRANSPORT

UFA Gustave Eiffel – TALANGE

- N** **CAP** Conducteur routier marchandises

Greta Lorraine Nord

Rue Monseigneur Pelt

57070 METZ

Tél. : 03 87 76 40 31

Mail : greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr

ou gln-apprentissage@ac-nancy-metz.fr

<https://www.greta-lorraine.fr/reseau/greta-cfa-lorraine-nord/>